



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2024-302

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2024

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours

84-2024-10-14-00018 - Arrêté N° : DECPOLEVOIEPRO/XIII/24/231 relatif au jury de délibération du certificat d'aptitude professionnelle (2 pages)

POLE VOIE PRO
Réf N°
DECPOLEVOIEPRO/XIII/24/231
Affaire suivie par : Elodie
CORNILLON
Tél : 04 56 52 46 97
Mél : dec.pro-cap@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC/POLEVOIEPRO/XIII/24/231 du 14 octobre 2024

- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;

Article 1 : Le jury de délibérations des examens suivants :

CAP déménageur sur véhicule utilitaire léger

CAP Conducteur routier marchandise

est composé comme suit pour la session de remplacement 2024 :

GAILLARD CHRISTOPHE	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - CHAMBERY	PRESIDENT
BLUMEL PATRICE	ENSEIGNANT LPO LOUIS ARMAND - CHAMBERY	VICE PRESIDENT
MASSY MATHIEU	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	MEMBRE DE LA PROFESSION
TROUILLET CELINE	ENSEIGNANT LPO LOUIS ARMAND - GRENOBLE	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT

Article 2 : Le jury se réunira au lycée Louis Armand à Chambéry le :

Vendredi 18 octobre 2024 à 11h00

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel

